



Syndicat National des Agents des Douanes

Interrégion de DIJON

Dijon, le 13/04/2011

Déclaration liminaire à la CAPL n° 3 du 13 avril 2011

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette réunion sans évoquer la tragédie qui a touché l'un de nos collègues motards à Poitiers. Aujourd'hui sa famille, ses proches mais aussi toute la maison douane sont en deuil.

La CGT depuis de nombreuses années dénonce le manque d'instructions et de formations pour pouvoir appréhender les contrôles dynamiques.

Certaines règles élémentaires en matière de sécurité routière et de contrôles des personnes ne sont pas ou plus respectées pour différentes raisons, manque de moyens humains et matériels, course aux résultats, pression de la hiérarchie. Si les agents de la Surveillance bénéficient d'une prime de risque comme aiment à le répéter certains, ce risque doit être calculé !

Pour palier les carences de l'Administration des Douanes en matière de formation, certains CHS paient à tort des stages de conduite. Le groupe de travail du « free flow » a apporté quelques pistes. Mais aujourd'hui il y a urgence. Notre organisation syndicale demande une vraie prise en compte des besoins des agents de la surveillance (moyens, formations, revalorisation de la prime de risque), et l'arrêt immédiat de suppressions d'emplois.

Le SNAD CGT de l'Interrégion de Dijon demande la tenue d'un CTPS/DI spécifique à la branche surveillance, et certainement aussi, un concernant le suivi du matériel de guerre et le bureau de Bourges.

Par ailleurs, face aux pertes répétées du pouvoir d'achat, à la déstructuration de la rémunération induite par la mise en place de la Nouvelle bonification

individuelle et par la Prime en Fonction des Résultats, **la CGT revendique une augmentation significative du traitement indiciaire des agents .**

Concernant l'ordre du jour de cette CAPL, la CGT demande le principe de linéarité de carrière dans chaque corps ou catégorie avec avancement aux conditions statutaires. Cela évitera les inégalités de traitement entre les agents, souvent subjectives. L'emploi, le lieu d' exercice faisant le plus souvent la promotion..

Les élus CGT de la CAPL n°3